



## Avis de réclamation

Service du greffe  
140, rue Saint-Joseph Sud  
Alma (Québec) G8B 3R1  
Téléphone : 418-669-5000  
Télécopieur : 418-669-5019

Nom et prénom du réclamant			
Adresse			
Ville		Code postal	
Numéro de téléphone		Résidence	Travail

Date de l'événement		Heure	
Lieu de l'événement			
Rapport de police (s'il y a lieu)			

Description de l'événement :	
Dommages subis :	
Assureur :	
Témoïn(s) :	
Pièces jointes (précisez) :	Photos jointes : oui <input type="checkbox"/> ou non <input type="checkbox"/>
Montant réclamé :	_____ \$ Estimé joint <input type="checkbox"/> ou à venir <input type="checkbox"/>

Signature (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Tout avis de réclamation doit être transmis au greffier de la Ville d'Alma dans les quinze (15) jours de l'événement, faute de quoi, cette dernière n'est pas tenue de payer de dommages-intérêts, nonobstant toute disposition de la Loi (L.c.v., art. 585). Selon le paragraphe 5 de ce même article de Loi, l'action en dommages doit être présentée dans les six (6) mois qui suivent le jour de l'accident.